Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D064_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 064-2026
9.1

ENFANCE – ACCUEIL DE LOISIRS
CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE QUEVERT - ETE 2026 ET 2027

Rapporteur : Madame Sophie FORTHOMME

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention établie par la commune de QUEVERT ;

Considérant que l'ALSH municipal est fermé en août et qu'il apparait opportun de maintenir un service allégé en août ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **APPROUVE cette proposition,**
2. **S'ENGAGE à verser la participation suivante à la commune de QUEVERT :**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D064_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2026 Du 4 août au 25 août 2026	3	17	16.50 €	841.50 €
Vacances d'été 2027 Du 2 août au 25 août 2027	3	18	16.50 €	891.00 €
TOTAL				**1 732.50 €**

3. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que toutes pièces annexes associées.**

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)